L'Inspecteur général des institutions financières

Rapport annuel 1984-1985

Québec

86-01896/

L'Inspecteur général des institutions financières

Rapport annuel 1984-1985

Québec

Le contenu de cette publication
a été rédigé par
l'Inspecteur général des
institutions financières

Cette édition a été produite par la
Direction générale
des publications gouvernementales

Dépôt légal — 4e trimestre 1985
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-09274-4
ISSN 0825-5903

© Gouvernement du Québec

Monsieur Richard Guay
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Inspecteur général des institutions financières pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1985.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Finances,

Yves L. Duhaime

Québec, octobre 1985

Monsieur Yves L. Duhaime
Ministre des Finances
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Inspecteur général des institutions financières pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1985.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

L'inspecteur général des institutions financières,

Jean-Marie Bouchard

Québec, septembre 1985

Table des matières

Introduction 9

Contrôle et surveillance des compagnies d'assurances 11

Direction générale des assurances 11

Rôle 11

Réalisations 11

Permis et certificats 11

Contrôle et inspection 11

Plaintes et renseignements 11

Interventions et poursuites 11

Études 11

Publications 11

Développement des systèmes informatiques 11

Autres réalisations 12

Intermédiaires autorisés à agir au Québec 12

Assureurs autorisés à agir au Québec 13

Contrôle et surveillance des institutions de dépôts 15

Direction générale des institutions de dépôts 15

Rôle 15

Réalisations 15

Études et politiques 15

Relations avec les institutions de dépôts 15

Vérification 16

Analyse 16

Institutions relevant de la Direction générale des institutions de dépôts 16

Modifications à l'état constitutif des institutions 17

Caisses d'épargne et de crédit 18

— Fusions 18

— Fondations 18

— Dissolutions par décret 19

— Dissolutions suite à une liquidation 19

— Mises en liquidation 19

Sociétés d'entraide économique 20

— Fusions 20

— Liquidations 20

Administration générale et enregistrement des entreprises 21

Direction générale de l'administration et des entreprises 21

Rôle 21

Réalisations 21

Communications 21

Ressources humaines 22

Gestion 22

Organisation et technologie 23

Constitution et dissolution de corporations 23

Statistiques 1984-1985 23

Fichier central des entreprises 24

Annexes 29

L'Inspecteur général des institutions financières 29

Organigramme 29

Budget total 30

Revenus 30

Responsables 30

Personnel autorisé 30

Direction générale des assurances 31

Organigramme 31

Budget 31

Personnel autorisé 31

Responsables 31

Direction générale des institutions de dépôts 32

Organigramme 32

Budget 32

Personnel autorisé 32

Responsables 32

Direction générale de l'administration et des entreprises 33

Organigramme 33

Budget 33

Personnel autorisé 33

Responsables 33

Liste des lois administrées par l'Inspecteur général des institutions financières 35

Introduction

Les activités décrites dans le présent rapport font état de la deuxième année d'opération de l'Inspecteur général des institutions financières, organisme créé par la Loi 94 (L.R.Q., c. 52).

Sous l'autorité d'un Inspecteur général, cet organisme a débuté ses activités le 1er avril 1983. Sa mission s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de raffermir sa surveillance des institutions financières afin de mieux protéger les épargnes du public.

Son action, qui se situe autant au niveau de la législation et de la réglementation que de l'application des lois, couvre trois grands champs d'activités: les assurances, les institutions de dépôts et les entreprises.

Le contrôle et la surveillance, l'organisme les exerce d'abord auprès des compagnies d'assurances et de leurs intermédiaires pour lesquels il établit une législation et des normes adaptées, délivre des permis aux institutions qui s'y conforment et régit leurs opérations en regard de l'intérêt du public, tout en veillant au développement harmonieux de cette industrie.

L'Inspecteur général exerce aussi ce rôle auprès des quelque 1 550 institutions de dépôts que constituent les caisses d'épargne et de crédit, les sociétés d'entraide économique et les compagnies de fiducie et de prêts.

L'Inspecteur général intervient, enfin, dans le secteur des compagnies qui détiennent une charte du Québec. Il veille d'abord à ce qu'elles évoluent dans un cadre juridique adapté aux réalités nord-américaines. Il donne ensuite l'existence légale aux nouvelles compagnies ainsi qu'aux corporations à but non lucratif, modifie les actes constitutifs et assure leur extinction légale. Enfin, l'Inspecteur général maintient un fichier central de toutes les entreprises qui exercent leurs activités au Québec.

Contrôle et surveillance des compagnies d'assurances

Direction générale des assurances

Rôle

Sous l'autorité d'un surintendant, la Direction générale des assurances surveille et contrôle les assureurs qui exercent leur activité au Québec et protège les assurés. Elle veille également à ce que l'industrie évolue dans un cadre juridique qui favorise son développement.

Réalisations

Permis et certificats

Au 31 mars 1985, 484 permis d'assureurs exerçant leur activité au Québec étaient en vigueur. En 1984-1985, 10 815 certificats d'agents d'assurances ou d'experts en sinistres ont été émis ou renouvelés. Par ailleurs, 11 860 agents d'assurances sont exemptés de l'obligation de détenir un certificat parce qu'ils sont membres d'associations professionnelles reconnues par l'Inspecteur général.

Contrôle et inspection

Au cours de l'année, la Direction générale des assurances a procédé au contrôle et à l'analyse des états financiers de 37 compagnies d'assurances et de 78 mutuelles. Une inspection sur place a été faite chez 26 assureurs, 38 mutuelles et 51 corporations d'agents. La Direction générale a de plus exercé un contrôle de la situation financière de tous les assureurs titulaires d'un permis.

La Direction générale des assurances a effectué un contrôle des réserves actuarielles de 16 assureurs de personnes à charte québécoise, dont dix compagnies d'assurance-vie et six sociétés de secours mutuels.

Un tel contrôle a également été effectué en ce qui a trait aux réserves de 15 compagnies d'assurances générales à charte québécoise et de deux sociétés mutuelles d'assurance-incendie.

Enfin, l'évaluation quinquennale des réserves actuarielles de deux compagnies d'assurance-vie, de trois sociétés de secours mutuels et d'une compagnie d'assurance funéraire, toutes à charte québécoise, a été réalisée lors d'une inspection aux sièges sociaux de ces institutions.

Plaintes et renseignements

En assurances de personnes, on a traité 1 099 plaintes et on a répondu à 3 796 demandes de renseignements. Du côté des assurances générales, le nombre de plaintes traitées s'est élevé à 720 et le nombre de demandes de renseignements à 19 148. Ces chiffres confirment l'intérêt constant du public pour les questions d'assurances.

Interventions et poursuites

L'Inspecteur général a dû intenter, cette année, 21 poursuites contre les assureurs ayant omis de déposer les documents exigés par la loi et 128 poursuites contre des intermédiaires pour des pratiques illégales.

Études

En 1984-1985, la Direction générale a entrepris la révision du cadre de contrôle des intermédiaires. Pour remplir avec efficacité son mandat elle s'est associée aux divers intervenants du milieu de l'assurance oeuvrant au Québec.

Publications

Le Tableau récapitulatif des états annuels des assureurs de 1983 a été publié ainsi que le 101e rapport annuel de l'Inspecteur général des institutions financières sur les assurances. Ce rapport fut déposé à l'Assemblée nationale avant l'ajournement de ses travaux en juin 1984. Au début de 1985, le septième rapport annuel sur la tarification en assurance automobile a été déposé à l'Assemblée nationale. De plus, une publication intitulée *Comment choisir votre assurance-habitation* a été réalisée, ainsi qu'un dépliant explicatif sur la réforme de la Loi sur les assurances.

Développement des systèmes informatiques

L'année 1984 a été marquée par la création et la mise en opération d'une banque informatisée de données sur les états annuels que les assureurs sont tenus de déposer auprès de l'Inspecteur général.

C'est ainsi que les données de 1983 ont été saisies et ont constitué les premiers éléments de cette banque qui, chaque année, sera mise à jour à partir des plus récentes données financières et statistiques sur les assureurs.

La Direction générale des assurances a, dans la réalisation de certaines activités, exploité cette banque de données. À partir de 1985, la plupart des activités faisant appel au traitement des données des états annuels des assureurs seront réalisées par le biais du nouveau système informatisé, contribuant ainsi à accroître l'efficacité des opérations de la Direction générale.

Autres réalisations

La Direction générale des assurances a participé à la réalisation du projet de Loi 75 visant la réforme de la Loi sur les assurances. Adopté le 20 juin 1984, le projet de loi qui est devenu la Loi 22 a élargi le champ d'activité des compagnies d'assurances à charte du Québec, notamment dans les secteurs du placement et du financement. L'Inspecteur général a obtenu des pouvoirs de surveillance et de contrôle accrus pour veiller à la bonne santé financière des compagnies d'assurances.

Intermédiaires autorisés à agir au Québec au 31 mars 1985

	Individuels	Sociétés ou corporations	Total
1) Par la Direction générale des assurances			
• Certificats d'agents d'assurances			
– assurance sur la vie	2 519	—	2 519
– assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents	2 378	1 317	3 695
– assurance contre la maladie ou les accidents	722	—	722
– assurance de dommages	1 767	53	1 820
– assurance maritime	25	31	56
– assurance contre les accidents	—	1	1
– assurance de voyage	61	509	570
Sous-total	**7 472**	**1 911**	**9 383**
• Experts en sinistres	1 228	204	1 432
Total (par la D.G.A.)	**8 700**	**2 115**	**10 815**
2) Par l'Association provinciale des assureurs-vie du Québec*			6 665
3) Par l'Association des courtiers d'assurances de la province de Québec*			5 195
Grand total			**22 675**

* L'Inspecteur général des institutions financières a reconnu ces associations et leur a délégué le pouvoir d'octroyer des permis à leurs membres.

Assureurs autorisés à agir au Québec au 31 mars 1985 selon les classes de titulaires et le mode de formation

Classes de titulaires de permis d'assureurs selon la charte	Fonds social				Mutuelles			Total			
	Ass. de personnes	Ass. générales	Ass. de pers. et générales	Total	Ass. de personnes	Ass. générales	Total	Ass. de personnes	Ass. générales	Ass. de pers. et générales	Total
Compagnies d'assurances											
Charte du Québec	4	12	2	18	10	4	14	14	16	2	32
Charte d'une autre province	2	8	1	11	2	—	2	4	8	1	13
Charte du Canada	45	80	2	127	11	2	13	56	82	2	140
Charte d'un état ou pays étranger	41	102	12	155	21	15	36	62	117	12	191
Sous-total	**92**	**202**	**17**	**311**	**44**	**21**	**65**	**136**	**223**	**17**	**376**
Sociétés de secours mutuels											
Charte du Québec					20		20	20			20
Charte d'une autre province					—		—	—			—
Charte du Canada					10		10	10			10
Charte d'un état ou pays étranger					13		13	13			13
Sous-total					**43**		**43**	**43**			**43**
Compagnies d'assurance funéraire	6			6				6			6
Sociétés mutuelles d'assurance-incendie						47	47		47		47
Compagnies d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent											
— de municipalités						2	2		2		2
— de paroisses						10	10		10		10
Sous-total	**6**			**6**		**59**	**59**	**6**	**59**		**65**
Grand total	**98**	**202**	**17**	**317**	**87**	**80**	**167**	**185**	**282**	**17**	**484**

Contrôle et surveillance des institutions de dépôts

Direction générale des institutions de dépôts

Rôle

Sous l'autorité d'un surintendant, la Direction générale des institutions de dépôts surveille et contrôle les opérations financières des institutions de dépôts et veille à ce que leurs affaires soient gérées selon des pratiques financières, commerciales et administratives reconnues, en plus de protéger les déposants, les créanciers, les sociétaires et les actionnaires de ces institutions. Elle donne l'existence légale aux institutions de dépôts du Québec, modifie leur caractère légal selon les besoins et en confirme l'extinction lorsqu'elles cessent leurs opérations.

Réalisations

Études et politiques

La Direction des études et politiques doit évaluer le contenu des lois et des règlements administrés par la Direction générale en regard de leur effet sur la protection des épargnants et sur le fonctionnement des institutions de dépôts. Elle effectue des études en vue de développer des politiques cohérentes et une réglementation adaptée à la réalité du milieu. Elle identifie les solutions juridiques et législatives aux problèmes qui lui sont soumis, en collaboration avec le Service juridique de l'organisme et fait les recommandations appropriées.

En 1984-1985, la Direction des études et politiques a complété un document de travail sous forme d'avant-projet de loi révisant la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit et d'autres lois connexes. Elle a aussi entrepris une refonte de la Loi sur les compagnies de fidéicommis.

La Direction a donné des séances d'information au personnel de la Direction générale des institutions de dépôts sur le contenu des lois et règlements dont la Direction générale est responsable.

Relations avec les institutions de dépôts

La Direction des relations avec les institutions de dépôts agit à titre d'interlocuteur de l'organisme auprès des institutions de dépôts. À ce titre, elle entretient des relations suivies avec les institutions de dépôts afin de mieux connaître leurs problèmes et leurs préoccupations tout en les renseignant sur les lois et les règlements qui les régissent ainsi que sur les politiques de l'Inspecteur général en ces matières.

Elle informe les institutions de dépôts des conclusions de la Direction générale à la suite de l'examen de leurs opérations, leur recommande les mesures correctives appropriées et effectue les suivis nécessaires. Elle fournit à l'organisme toute information susceptible d'orienter l'action de l'organisme.

La Direction recommande les actions à prendre, notamment en matière de poursuites judiciaires ou d'administration provisoire.

Elle répond aux demandes de renseignements et donne suite aux plaintes provenant des usagers des institutions de dépôts. Elle s'assure également que les procédures de formation, de modification aux statuts, de liquidation et de dissolution des institutions de dépôts sont conformes aux lois qui les régissent.

Au cours de l'année financière 1984-1985, la Direction a, conjointement avec la Fédération des sociétés d'entraide économique, participé à la conception et à la mise en place d'un plan de relance. À cet effet, les directeurs généraux de toutes ces sociétés ont été rencontrés de même que tous les conseils d'administration des sociétés d'entraide économique dans le cadre des suivis de rapports d'inspection.

La Direction a pris connaissance des rapports d'inspection des caisses populaires et d'économie préparés par le Secteur inspection et vérification de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec. Un travail similaire a été fait auprès des caisses d'établissement. Les dossiers appropriés ont fait l'objet d'un suivi.

Des rencontres régulières ont eu lieu avec la Fédération des caisses d'établissement du Québec, la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins et la Fédération des sociétés d'entraide économique afin de discuter des activités de ces secteurs respectifs.

La Direction a répondu à 628 demandes de renseignements et traité 171 plaintes relatives aux institutions de dépôts. Elle a poursuivi sa participation au comité de travail sur la Loi 65 (Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).

Enfin, la Direction a procédé à l'étude des dossiers relatifs aux modifications de l'état constitutif des institutions de dépôts.

Vérification

La Direction de la vérification participe à la surveillance et au contrôle des institutions de dépôts en effectuant des inspections périodiques auprès de ces institutions.

Ces inspections répondent aux objectifs suivants : vérifier si les institutions de dépôts se conforment à la Loi sur l'assurance-dépôts ainsi qu'aux lois administrées par l'Inspecteur général ; s'assurer de la fiabilité des renseignements et des informations fournis dans les états et rapports prévus dans les lois ; émettre une opinion sur les pratiques financières, commerciales et administratives des institutions de dépôts.

La Direction a apporté des développements majeurs à ses méthodes d'inspection dans le but, notamment, d'utiliser le plus possible le travail des vérificateurs internes et des vérificateurs externes de ces institutions.

Au cours de 1984-1985, la Direction a réalisé l'examen des institutions suivantes :

— Caisse centrale Desjardins du Québec ;

— Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins ;

— Corporation de fonds de sécurité de la Confédération Desjardins ;

— les 11 fédérations des caisses populaires et d'économie Desjardins et certaines caisses affiliées à ces fédérations ;

— Fédération des caisses d'établissement du Québec et certaines caisses affiliées ;

— chacune des sociétés d'entraide économique ;

— chacune des compagnies de fiducie et de prêts incorporées au Québec ;

— une caisse non affiliée : Les Mutuellistes.

Analyse

La Direction de l'analyse participe à la surveillance des institutions de dépôts en procédant à l'étude des états financiers et autres informations requises par l'Inspecteur général. Dans le cours de ces analyses, la Direction procède à l'examen de la situation financière des institutions et s'assure du respect des lois et des règlements qui les régissent. Elle est, en outre, amenée à identifier les points qui, au besoin, doivent faire l'objet d'une attention particulière lors de l'inspection. Il incombe aussi à cette direction de préciser les informations requises de chaque catégorie d'institutions de dépôts.

Durant la dernière année, les rapports d'analyse ont été l'objet d'une redéfinition dans le secteur des sociétés d'entraide économique et dans celui des caisses d'épargne et de crédit. Par ailleurs, la révision des informations requises a été complétée dans le cas des sociétés d'entraide économique et d'un certain nombre d'institutions dans le secteur des caisses d'épargne et de crédit.

Institutions relevant de la Direction générale des institutions de dépôts au 31 mars 1985

Compagnies de prêts à charte du Québec	3
Autres compagnies de prêts	14
Compagnies de fiducie à charte du Québec	18
Autres compagnies de fiducie	17
Sociétés d'entraide économique	41[1]
Fédération des sociétés d'entraide économique	1
Fédération des caisses d'entraide économique	1
Caisses non affiliées	1
Fédération des caisses d'établissement du Québec et ses caisses affiliées	12
Fédération des caisses populaires et d'économie Desjardins	11
Caisses populaires et d'économie Desjardins	1 383
Caisses populaires et d'économie Desjardins en liquidation	28[2]
Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins	1
Caisse centrale Desjardins	1
Corporation de fonds de sécurité	2

1 Cinq en liquidation en vertu de la Loi concernant la liquidation des compagnies insolvables (c. W-10) et cinq en liquidation en vertu de la Loi sur les sociétés d'entraide économique et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

2 Six caisses d'épargne et de crédit en liquidation depuis le début de l'exercice et une caisse d'épargne et de crédit dissoute à la suite d'une liquidation.

Modifications à l'état constitutif des institutions
Pour la période du 1er avril 1984 au 31 mars 1985

	Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec		Fédération des caisses d'établissement du Québec		Fédération des sociétés d'entraide économique du Québec		Total	
	1983-84	1984-85	1983-84	1984-85	1983-84	1984-85	1983-84	1984-85
1. Caisses								
Changements de nom	6	9	—	—	—	—	6	9
Changements de groupe	8	5	—	—	—	—	8	5
Changements d'affiliation	—	1	—	—	—	—	—	1
Changements d'exercice financier	13	13	—	—	—	—	13	13
Fusions	29	16	—	—	4	3	33	19
Modifications de territoire	19	13	—	—	—	—	19	13
Dissolutions	4	19*	—	—	—	—	4	19
Dissolutions éventuelles (avis de sanction et d'omission)	10	10	—	—	—	—	10	10
Avis de liquidation	9	6	—	—	5	4**	14	10
Fondation	—	1	—	—	—	—	—	1

* 18 dissolutions par décret suite à un avis de sanction et d'omission et une dissolution suite à une liquidation.

** deux liquidations en vertu de la Loi concernant la liquidation des compagnies insolvables, (c. W-10) et deux liquidations en vertu de la Loi sur les sociétés d'entraide économique et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

Caisses d'épargne et de crédit

Fusions

Résultantes	Fusionnées	Publication à la Gazette officielle du Québec
Caisse d'économie de la Base Valcartier	Caisse d'Économie des Employés des Industries Valcartier et Caisse d'économie de la Base Valcartier	7 avril 1984
La caisse populaire de Charlesbourg	La Caisse Populaire de Charlesbourg et Caisse Desjardins de financement Chauveau	7 avril 1984
Caisse populaire St-Esprit de Rosemont	Caisse Populaire St-Esprit de Rosemont et La Caisse Populaire de Ste-Gemma de Montréal	7 avril 1984
La caisse populaire de Kénogami	La caisse populaire de Kénogami et Caisse Desjardins de financement Jonquière	30 juin 1984
La caisse populaire Place Desjardins	La Caisse Populaire de Notre-Dame et Caisse populaire Place Desjardins	30 juin 1984
La caisse populaire St-Vincent de Paul de Montréal	La Caisse Populaire Sainte-Brigide de Montréal et La Caisse Populaire St-Vincent de Paul de Montréal	30 juin 1984
Caisse populaire de Pointe-aux-Trembles	La caisse populaire Desjardins de Pointe-aux-Trembles et Caisse populaire le Pointelier	25 août 1984
Caisse populaire Saint-Polycarpe	La caisse populaire Desjardins de Saint-Polycarpe et La Caisse Populaire de Dalhousie Station	25 août 1984
La caisse populaire Desjardins de St-François du Lac	La caisse populaire Desjardins de St-François du Lac et La Caisse Populaire de St-Pie de Guire	19 janvier 1985
Caisse d'économie des imprimeurs et sa version anglaise Printers Credit Union	Caisse d'économie des imprimeurs et sa version anglaise Printers Credit Union et Caisse d'économie des employés de l'Imprimerie Dumont	2 février 1985
La caisse populaire de Kénogami	La caisse populaire de Kénogami et La Caisse Populaire de Saint-Charles Borromée	9 février 1985
Caisse populaire de Bedford	La caisse populaire de Bedford et La Caisse Populaire de St-Armand Ouest	16 février 1985
Caisse populaire Laurier	Caisse populaire Laurier et Caisse Desjardins de financement Ste-Foy	16 février 1985
La caisse populaire St-Frédéric de Drummondville	La caisse populaire St-Frédéric de Drummondville et La Caisse populaire de St-Majorique de Grantham	2 mars 1985
Caisse d'économie aéroport et sa version anglaise Airport Credit Union	Caisse d'économie aéroport et sa version anglaise Airport Credit Union	9 mars 1985
Caisse populaire Lavaloise	Caisse Desjardins de financement de Laval et Caisse populaire Laval Centre	9 mars 1985

Fondations

Résultantes	Publication à la Gazette officielle du Québec
La caisse populaire de Notre-Dame-du-Lac	9 février 1985

Dissolutions par décret

Caisses dissoutes	Publication à la Gazette officielle du Québec
La Caisse d'économie des employés des hôtels de Montréal	7 avril 1984
La Caisse populaire Desjardins de LaSalle, Québec	12 mai 1984
La Caisse Populaire Desjardins de Magpie	12 mai 1984
La Caisse populaire Desjardins ouvrière de Québec	12 mai 1984
Caisse populaire Marc-Aurèle Fortin	30 juin 1984
La Caisse populaire de St-Joseph de Montréal	25 août 1984
La Caisse populaire de Sherbrooke	27 octobre 1984
La Caisse populaire Desjardins de St-Vital de Clermont	27 octobre 1984
Caisse Populaire Edouard Montpetit	27 octobre 1984
La Caisse populaire de St-Edmond, Abitibi	27 octobre 1984
Caisse populaire de Ste-Marguerite de Lingwick	27 octobre 1984
La Caisse populaire de l'Union Économique d'Habitation	27 octobre 1984
La Caisse populaire de Barraute	27 octobre 1984
Caisse populaire de Lac Cayamont	9 février 1985
Caisse populaire St-Anicet	9 février 1985
Caisse populaire Centre-du-Pontiac	9 février 1985
La Caisse populaire de Val d'Or	16 février 1985
Caisse populaire Cité de la santé	16 février 1985

Dissolution suite à une liquidation

Caisses	Publication à la Gazette officielle du Québec
La Caisse populaire de St-Jean-Vianney	26 mai 1984

Mises en liquidation

Caisses	Publication à la Gazette officielle du Québec
Caisse d'économie des Haïtiens de Montréal	7 avril 1984
Caisse Desjardins de financement Lévis	16 juin 1984
Caisse Desjardins de financement Beauport	16 juin 1984
Caisse populaire des enseignants des Bois-Francs	17 novembre 1984
La Caisse d'économie des employés de l'hydraulique	8 décembre 1984
Caisse d'économie Marquette	2 février 1985

Sociétés d'entraide économique

Fusions

Résultantes	Fusionnées	Publication à la Gazette officielle du Québec
Société d'entraide économique métropolitaine de Montréal inc.	Société d'entraide économique de Brossard	
	Société d'entraide économique de Châteauguay	
	Société d'entraide économique de Lachine	
	Société d'entraide économique de Montréal Rive-Sud Inc.	1er juin 1984
Société d'entraide économique d'Abitibi-Témiscamingue inc.	Société d'entraide économique du Témiscamingue	
	Société d'entraide économique d'Amos	
	Société d'entraide économique de La Sarre	
	Société d'entraide économique de Rouyn-Noranda	3 juillet 1984
Société d'entraide économique des Basses Laurentides inc.	Société d'entraide économique de St-Jérôme	
	Société d'entraide économique de Ste-Thérèse	
	Société d'entraide économique de St-Eustache	1er août 1984

Liquidations

Société d'entraide économique de Brome-Missisquoi	(en vertu de la Loi concernant la liquidation des compagnies insolvables c. W-10)
Société d'entraide économique de Napierville-Laprairie	(en vertu de la Loi concernant la liquidation des compagnies insolvables c. W-10)
Société d'entraide économique de Gaspé	(en vertu de la Loi sur les sociétés d'entraide économique et de la Loi sur la liquidation des compagnies)
Société d'entraide économique de Dorchester	(en vertu de la Loi sur les sociétés d'entraide économique et de la Loi sur la liquidation des compagnies)

Administration générale et enregistrement des entreprises

Direction générale de l'administration et des entreprises

Rôle

La Direction générale de l'administration et des entreprises assure d'une part, le soutien professionnel, administratif et technique à tout l'organisme en ce qui a trait aux communications, à la gestion des ressources humaines, financières et matérielles ainsi qu'au développement de l'informatique et de la bureautique. D'autre part, elle assure la formation et la dissolution légales des corporations et maintient un fichier central de toutes les entreprises qui font affaires au Québec.

Réalisations

Commmunications

Pour s'acquitter de son mandat d'informer la population et les employés de l'organisme sur les activités et services de l'Inspecteur général des institutions financières, la Direction des communications, en collaboration avec les autres directions de l'organisme, a produit et diffusé plusieurs documents d'information tels des communiqués de presse, des brochures, des rapports, des dépliants, un diaporama, etc.

En matière d'assurances, la Direction a publié une brochure intitulée *Comment choisir votre assurance-habitation*. Cette brochure, a été distribuée à la grandeur du territoire québécois dans les bureaux régionaux de l'Office de la protection du consommateur et de Communication-Québec. Par ailleurs, à l'occasion de la réforme de la Loi sur les assurances (Projet de loi 75) favorisant le décloisonnement des institutions financières, la Direction a publié un dépliant intitulé *La réforme de la Loi sur les assurances, pour mieux répondre aux besoins nouveaux du public*.

Dans le domaine des entreprises, la Direction des communications a publié une brochure intitulée *Les principales formes juridiques de l'entreprise au Québec*. Résultant d'une recherche poussée par des spécialistes du droit et des communications, cette publication a connu un succès instantané, dans tout le Québec. La Direction a aussi procédé à la traduction et à la publication de la version anglaise de cette brochure.

Un dépliant intitulé *Qu'est-ce qu'une compagnie?* a été mis à la disposition du public par les soins de la Direction des communications.

Toujours dans le domaine des compagnies, la Direction des communications a assuré la conception et la production d'une carte de crédit et d'un dépliant d'accompagnement destinés aux principaux clients du Service des compagnies (maisons de recherche de noms, conseillers juridiques, etc.).

Cette année, la Direction des communications a contribué à une participation accrue de l'organisme à des salons de l'épargne-placements à Québec, Jonquière et Montréal. Les kiosques mis sur pied pour ces salons portaient sur les activités de l'Inspecteur général des institutions financières, sur celles de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec et pour le salon de Montréal, un kiosque a été utilisé dans le but de montrer, de façon spécifique, comment l'Inspecteur général procède à la constitution de compagnies.

Les communications internes ont été exploitées de façon soutenue en 1984-1985 dans le cadre du remaniement de quelques services ou directions et de déménagements ou d'aménagements plus fréquents qu'à l'accoutumée. Le *Bulletin* a été le principal véhicule de ces nouvelles et l'ensemble du personnel de la Direction des communications y a participé.

Par ailleurs, dans le cadre de l'application de la politique gouvernementale d'humanisation des relations avec les citoyens, la Direction a produit une publication intitulée *Une voix à notre image*. Cette brochure, qui a été distribuée à tout le personnel, sert de document de support pour un cours de sensibilisation aux relations avec les citoyens, organisé en collaboration avec la Direction des ressources humaines et dispensé par la Direction des communications aux employés qui sont en contact avec le public dans leur travail quotidien.

Dans le secteur de l'audiovisuel, la Direction a produit, en régie, un diaporama sur le rôle de l'Inspecteur général des institutions financières, destiné tant au public qu'aux nouveaux employés de l'organisme. Ce diaporama a été présenté à tout le personnel. La Direction a continué de fournir à l'organisme des services d'enregistrement vidéo et audio de même que des services de photographie.

En collaboration avec les unités administratives concernées, la Direction des communications a également contribué à la réalisation des sept rapports annuels suivants:

— *le Rapport annuel de l'Inspecteur général des institutions financières 1983-1984;*

— *le Rapport annuel de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec 1983;*

— *le Tableau récapitulatif des états annuels des assureurs 1983;*

— *le Rapport annuel sur les assurances 1983;*

— *La Tarification en assurance automobile au Québec 1984;*

— *le Rapport annuel sur les compagnies de fidéicommis 1983;*

— *l'État des permis accordés aux compagnies étrangères 1983-1984;*

La Direction des communications a aussi publié des revues de presse quotidiennes et hebdomadaires et elle a continué d'assurer, pour l'organisme, la traduction de divers documents (lettres patentes, formulaires, règlements, discours, publications, etc.).

Ressources humaines

La Direction des ressources humaines exerce un rôle-conseil auprès des gestionnaires et des autorités de l'organisme relativement à la gestion de leurs ressources humaines. Elle assure à ces derniers un soutien professionnel, administratif et technique en ce qui concerne la dotation, les relations du travail et le développement du personnel de l'organisme, favorisant ainsi une saine gestion de ces ressources. De plus, elle assure à l'intérieur de l'organisme l'application des lois, règlements et directives en vigueur dans la fonction publique québécoise en matière de gestion du personnel.

Au cours de 1984-1985, la Direction a procédé à l'étude approfondie de la nouvelle Loi sur la fonction publique (Loi 51), en vigueur depuis avril 1984, dans le but d'en assurer l'application dans l'organisme.

Par ailleurs, la Direction a mis en place les mécanismes prévus par la Loi 65 concernant l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

En ce qui a trait à la dotation, la Direction a effectué l'intégration des employés de secrétariat, classe sténographe et classe secrétaire, au nouveau corps d'emploi des agents de secrétariat. À la demande des autorités de l'organisme, la Direction a, en collaboration avec les unités administratives concernées, procédé au recrutement de 18 nouveaux employés soit: quatre agents de recherche en droit, deux actuaires, 11 agents de la gestion financière, une dactylographe. De plus, la Direction a participé à la réalisation de plusieurs mouvements de personnel, dont une vingtaine d'affectations et une trentaine de mutations au sein de l'organisme.

En matière de relations du travail, la Direction a continué d'assumer son rôle de conseiller en ce qui concerne les conditions de travail des employés. Elle a notamment révisé la réglementation concernant les horaires variables, elle a procédé à la mise en application de nouvelles conditions de travail (temps partiel, etc.) et elle a participé à la préparation des négociations collectives dans le secteur public. De plus, la Direction a élaboré et mis en application une politique interne relative au programme d'indemnisation des départs volontaires.

Dans le domaine du développement, le personnel d'encadrement et le personnel professionnel ont pris part à des programmes relatifs au contrôle de gestion et à l'environnement à l'intérieur de l'organisme. Toutes les catégories de personnel ont aussi participé à des activités touchant, soit le service à la clientèle, la réassurance, la bureautique ou les techniques de vérification. La Direction a élaboré un plan d'action en vue de favoriser la progression de carrière des agents de secrétariat. Dans le cadre de la politique d'égalité des chances en emploi, huit professionnelles et deux membres de communautés culturelles ont été embauchés. Finalement, la Direction a poursuivi la formation des membres de comité de sélection en reprenant la session Sélection plus.

Gestion

La Direction de la gestion conseille et assiste les autorités et les gestionnaires de l'organisme dans la gestion des ressources matérielles et financières mises à leur disposition.

En 1984-1985, après avoir complété la programmation budgétaire, la Direction a implanté un nouveau système de contrôle budgétaire qui vise à permettre aux gestionnaires un meilleur suivi de leur budget.

Avec la participation des unités administratives, elle a continué de développer le système de contrôle des revenus de façon à en améliorer la perception et l'exactitude des informations, dans le respect des directives et des principes comptables.

De concert avec la Société immobilière du Québec, elle a complété la majeure partie de ses activités de réaménagement entreprises l'an dernier.

Elle a aussi continué à assurer aux gestionnaires et aux unités administratives des services d'approvisionnement, d'achats, d'entretien et de messagerie.

Organisation et technologie

La Direction de l'organisation et de la technologie est chargée de fournir à l'organisme des services professionnels dans le domaine de l'organisation du travail, de la bureautique et de l'informatique. À cette fin, cette direction conseille et assiste les gestionnaires dans l'identification et la résolution des problèmes de même que dans l'implantation des solutions retenues. D'autre part, elle assure le développement et l'entretien des systèmes informatiques pour les secteurs des assurances et des institutions de dépôts.

Durant l'année 1984-1985, la Direction a révisé quelques systèmes dans les différents secteurs de l'organisme et a accordé son soutien technique lors de la révision du plan d'organisation administrative supérieure. Toutefois, c'est davantage au niveau de la bureautique que la Direction a concentré ses efforts par la sensibilisation des gestionnaires aux nouvelles technologies et par la mise en place d'une méthodologie de relevé de besoins. Le relevé des besoins, qui se terminera en 1985-1986, constitue une étape importante qui devrait permettre à l'organisme de se doter des outils bureautiques adaptés à son contexte propre. Enfin, signalons le support accordé à la Direction des entreprises lors de l'implantation du nouveau système mécanisé de contrôle de revenus et recettes dont une des particularités importantes est la mise sur pied d'une politique de crédit à la clientèle.

En ce qui a trait à l'informatique, la Direction, en plus de s'assurer de l'entretien et de l'exploitation des systèmes informatiques existants, a complété le développement d'une banque de données sur les Caisses populaires et d'économie Desjardins. Cette banque qui utilise les données annuelles des résultats des exercices financiers, fera l'objet d'une exploitation intensive l'année prochaine.

Constitution et dissolution de corporations

Le Service des compagnies constitue en corporations les personnes qui en font la demande, modifie au besoin les documents constitutifs de ces corporations et en assure la dissolution légale. Le Service recueille et met à la disposition du public les renseignements que les corporations sont tenues de lui faire parvenir annuellement. Il émet aux corporations certains permis en vue de les autoriser à exercer leur activité.

Dans le but d'améliorer le service à la clientèle, un système de facturation a été mis sur pied. La convention de crédit offerte à la clientèle professionnelle lui permet des transactions plus rapides avec le Service des compagnies.

Les efforts entrepris en vue de réduire les délais dans l'examen des statuts et des requêtes ont donné leur résultat au cours de l'année. En effet, il est désormais possible de procéder à l'examen d'un statut et à l'émission des certificats appropriés à l'intérieur des deux heures de leur réception au comptoir à Québec. En ce qui concerne les requêtes pour l'obtention de lettres patentes, les délais ont été réduits de plus de la moitié. Lorsque la requête déposée est conforme à la loi et aux règlements, l'émission des lettres patentes s'effectue dans les 48 heures à Québec.

Le Service de la recherche et des politiques a collaboré avec le ministère de la Justice à la préparation du projet de loi 20 intitulé *Loi portant réforme au Code civil du Québec du droit des personnes, des successions et des biens* présenté en décembre 1984. Il a également complété un projet de loi portant sur l'établissement du registre des associations et entreprises prévu par le projet de loi 20. Il a aussi entrepris la réforme du régime de publicité légale au Québec.

Statistiques 1984-1985

Service des compagnies

Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38)

Partie I:

Requêtes pour constitution en corporation	4
Requêtes pour lettres patentes supplémentaires	97
Lettres patentes	4
Lettres patentes supplémentaires	74

Partie IA:

Dépôts de statuts de constitution	12 574
Dépôts de statuts de continuation	3 669
Dépôts de statuts de fusion	249
Dépôts de statuts de modification	4 353
Statuts de constitution enregistrés	10 523
Statuts de continuation enregistrés	3 015
Statuts de fusion enregistrés	211
Statuts de modification enregistrés	3 613
Avis relatifs à un changement d'adresse du siège social enregistrés	1 737
Avis relatifs à un changement dans la composition du conseil d'administration enregistrés	2 814

Partie III:

Requêtes pour constitution en corporation	3 683
Requêtes pour lettres patentes supplémentaires	468
Lettres patentes	3 600
Lettres patentes supplémentaires	402

Changements de dénomination sociale (a. 21)

Règlements reçus	334
Règlements approuvés	191

Compagnies dissoutes

Dissolution (a. 28)	1 393
Liquidation	38

Règlements divers (a. 87):

Changements de domicile légal ou siège social	1 213
Changements du nombre des administrateurs	246

Demandes de:

Réservations de dénomination sociale	13 754
Certificats de régularité	5 004
Copies de documents	13 956

Informations fournies:

Au comptoir	19 764
Par téléphone	148 139
Par correspondance	17 280

Loi concernant les renseignements sur les compagnies (L.R.Q., c. R-22)

Certificats de reprise d'existence	53
Mises en demeure	1 510
Poursuites pénales	1 919
Premier avis de dissolution	3 996
Enquêtes	1 034
Rapports annuels reçus pour le terme se rapportant au 30 juin 1984	134 860
Rapports initiaux (prospectus) reçus	18 830

Loi sur les compagnies étrangères (L.R.Q., c. C-46)

Permis accordés	103

Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., c. S-40)

Constitutions, changements de dénomination sociale et modifications	79

Fichier central des entreprises

Le Service du fichier central des entreprises a pour mandat d'enregistrer et de maintenir à jour un registre de toutes les entreprises qui exercent leur activité au Québec. De plus, il doit développer des modes d'accès afin que le fichier soit un outil de travail et de planification pour l'ensemble du réseau gouvernemental. Ainsi, il s'assure d'obtenir tous les documents constitutifs qui proviennent de source légale et voit à maintenir des échanges constants avec sa clientèle sur les éléments d'information contenus dans les dossiers.

Au 31 mars 1985, la population du Fichier central des entreprises était la suivante:

État juridique des entreprises avec ou sans but lucratif[1]

Actives au Québec	574 034
N'opérant plus mais conservant leur charte	57 044
En concordat	733
En faillite	15 823
En instance de dissolution	4 160
Inactives au Québec	50 511
Établissements actifs	96 946
Total	**799 251**

1 Les chiffres de ce tableau sont cumulatifs d'une année à l'autre.

Répartition des entreprises actives inscrites au Fichier central des entreprises selon les lois constitutives

A) Entreprises à but lucratif

Particuliers seuls en affaires	268 231
Sociétés commerciales	65 020
Sociétés professionnelles	4 647
Loi spéciale — Canada	98
Compagnies à charte fédérale	95 839
Compagnies à charte de l'Ontario	1 831
Compagnies à charte étrangère	1 476
Loi spéciale du Parlement de Québec	75

Loi sur les assurances — section I	21
Loi sur les sociétés d'entraide économique	34
Loi sur les compagnies — Première partie	36 952
Loi sur les compagnies de fidéicommis	8
Loi des entreprises québécoises	5
Loi sur les compagnies de gaz, d'eau et d'électricité	1
Loi sur les compagnies de télégraphe et de téléphone	2
Loi sur les sociétés agricoles et laitières	103
Loi sur les sociétés d'exploration minière	4
Loi sur les compagnies — Partie IA	53 676
Loi sur les syndicats d'élevage	1
Loi sur les compagnies minières	104
Fonds mutuels	102
Total	**528 230**

B) Entreprises à but non lucratif

Associations *bona fide*	1 619
Sociétés en vertu de l'article 12, c. 41 (Ville de Montréal qui a le droit de créer ses corporations)	36
Loi sur les coopératives, c. c-67.2	1 642
Loi spéciale du Canada	920
Loi mixte non québécoise	321
Charte fédérale	1 859
Charte ontarienne	9
Charte étrangère	92
Loi spéciale du Parlement de Québec	901
Loi mixte du Québec	350
Loi sur la formation et la qualification professionnelle de la main-d'oeuvre	12
Loi sur les associations coopératives	2
Loi sur les assurances — section II (Assurances de comtés, feu et vol)	2
Loi sur les assurances — section VII (Assurances de paroisses, feu et vol)	46
Loi sur les assurances — section VIII (Sociétés de secours mutuels, assurance-vie)	29
Loi sur les cercles agricoles	24
Loi sur les cités et villes	300
Loi sur les clubs de pêche et de chasse	586
Loi sur les clubs de récréation	1 338
Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel	47
Loi sur les compagnies — 3e partie	25 342
Loi sur les compagnies de cimetières	154
Loi sur les Chevaliers de Colomb	393
Loi concernant le regroupement et la gestion des commissions scolaires	185
Loi sur la constitution de certaines églises	74
Loi sur les corporations de cimetières catholiques	18
Loi sur les fabriques	3 807
Corporations à fonds de sécurité	2
Loi sur l'organisation municipale de certains territoires	8
Loi relativement à la constitution en corporation des évêques catholiques romains	319
Loi sur les assurances des municipalités — Section VI	2
Loi sur les sociétés d'agriculture	82
Loi sur les sociétés de colonisation	3
Loi sur les sociétés d'horticulture	18
Loi sur les sociétés nationales de bienfaisance	12
Loi sur l'instruction publique	54
Loi sur les syndicats coopératifs	87
Loi sur les syndicats professionnels	1 118
Code municipal	1 268
Loi sur la Société d'habitation du Québec	519
Loi sur les services de santé et sur les services sociaux	353
Loi sur les corporations religieuses	336
Loi sur les marchés agricoles	10
Loi sur les villes minières	6
Loi sur les caisses d'épargne et de crédit	1 405
Municipalités régionales de comté	94
Total	**45 804**

Les organismes détenant leurs propres téléregistres reliés au réseau ont accès au Fichier central des entreprises. Voici un tableau illustrant les consultations effectuées par ces organismes entre le 1er avril 1984 et le 31 mars 1985.

Centre de recherche industrielle du Québec	15 721
Commission de protection de la langue française	10 486
Commission de la santé et de la sécurité du travail	40 186
Commission des normes du travail	241 906
Commission des valeurs mobilières du Québec	23 569
L'Inspecteur général des institutions financières: Service des compagnies	673 673
Ministère de la Justice:	
— Protonotaire Montréal	148 854
— Protonotaire Québec	16 047
— Service des affaires civiles et pénales	10 646
Ministère de l'Environnement	18 137
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche	53 106
Ministère du Revenu	639 823
Office de la langue française	13 700
Régie de l'assurance-automobile du Québec (septembre 1984 à mars 1985)	98 249
Régie des entreprises de construction	33 513
Régie des loteries et courses du Québec	1 584
Service des achats du gouvernement	26 693
Sûreté du Québec (Montréal)	24 924
Total	**2 090 817**

Activités des téléregistres du Service du fichier central des entreprises:

Recherches alphabétiques	385 206
Recherches numériques	293 181
Enregistrements	78 050
Modifications diverses	341 052
Modifications aux administrateurs	164 576
Cardex	15 346
Transactions diverses	48 738
Total	**1 326 149**
Grand total	**3 416 966**

Au 31 mars 1985, 224 fichiers affiliés étaient répartis de la façon suivante dans 14 ministères et 22 organismes gouvernementaux:

Ministères

Affaires culturelles	4
Affaires municipales	1
Affaires sociales	3
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	20
Communications	4
Énergie et Ressources	7
Environnement	17
Finances	1
Habitation et Protection du consommateur	3
Industrie et Commerce	10
Justice (Sûreté du Québec)	3
Loisir, Chasse et Pêche	7
Revenu	2
Tourisme	2
Total	**83**

Organismes

Bureau de surveillance du cinéma	2
Centre de recherche industrielle du Québec	1
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	2
Commission des normes du travail	2
Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec	1
Commission des transports	1
Commission des valeurs mobilières du Québec	1
Conseil du trésor	1
Consommation et Corporations Canada	1
L'Inspecteur général des institutions financières	5
Office des services de garde à l'enfance	2
Office de la langue française	81
Office de planification et de développement du Québec	2
Office des personnes handicapées du Québec	16
Office des professions du Québec	1
Régie de l'assurance automobile du Québec	5
Régie de l'électricité et du gaz	6
Régie des entreprises de construction du Québec	1
Régie des rentes du Québec	1
Service des assurances	2
Télé-Université	7
Total	**141**
Grand total	**224**

Annexes

Organigramme

L'Inspecteur général des institutions financières

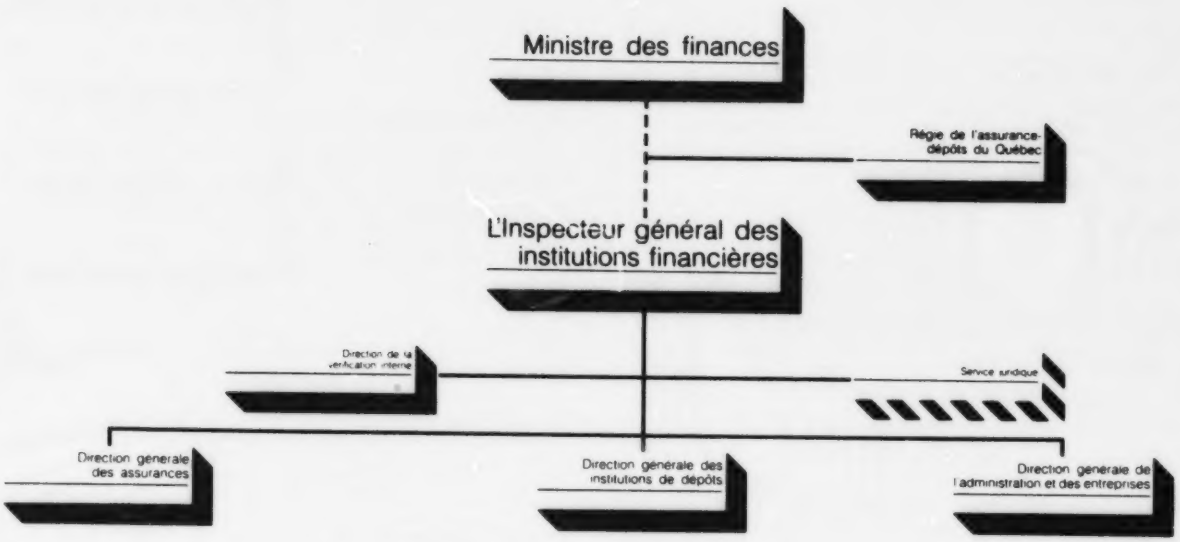

Budget total*

	1984-1985
Contrôle et surveillance des compagnies d'assurances	3 118 600 $
Contrôle et surveillance des institutions de dépôts	6 034 600 $
Gestion du régime de l'assurance-dépôts**	239 100 $
Administration générale et enregistrement des entreprises	6 540 100 $
Total	**15 932 400 $**

* Ces chiffres sont tirés du livre des crédits 1984-1985.

** La Régie de l'assurance-dépôts produit et dépose son propre rapport annuel. Elle a cependant des liens administratifs très étroits avec l'Inspecteur général des institutions financières. C'est la raison pour laquelle elle figure dans ces tableaux.

Revenus

	1984-1985
Direction générale des assurances	
– permis et certificats	823 000 $
– cotisations	3 982 000 $
	4 805 000 $
Direction générale des institutions de dépôts	
– frais d'inspection	46 000 $
– permis (fiducies)	19 000 $
– cotisations (fiducies)	403 000 $
	468 000 $
Direction générale de l'administration et des entreprises	
– frais d'administration	311 000 $
– incorporations	2 833 000 $
– rapports annuels et initiaux	5 384 000 $
– autres revenus	158 000 $
	8 686 000 $
Total	**13 959 000 $**

Les responsables (au 31 mars 1985)

L'inspecteur général des institutions financières
Me Jean-Marie Bouchard

— Adjoint administratif
Jean-Paul Martin

Surintendant des assurances
Guy Monfette

Surintendant des institutions de dépôts
Victor-P. Guerci

Directeur général de l'administration et des entreprises
Jacques Cardinal

Personnel autorisé au 31 mars 1985

Cadres	32
Professionnels	177
Agents de maîtrise	8
Fonctionnaires	224
Ouvriers	3
Total	**444**
Occasionnels	42

Organigramme

Direction générale des assurances

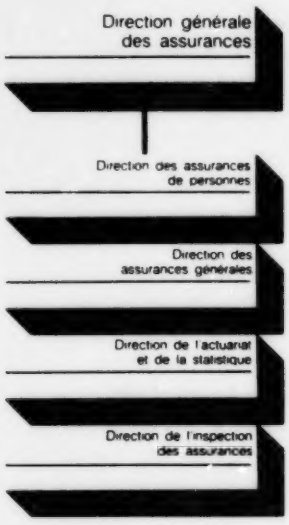

Budget de la Direction générale des assurances*

Contrôle et surveillance des compagnies d'assurances	3 118 600 $

Personnel autorisé (au 31 mars 1985)

Cadres	5
Professionnels	40
Fonctionnaires	42
Total	**87**
Occasionnels et étudiants	10

* Ce chiffre est tiré du livre des crédits 1984-1985

Les responsables (au 31 mars 1985)

Surintendant des assurances
Guy Monfette

Directeur des assurances de personnes
Yves Millette

Directeur des assurances générales
André Vallière

Directeur de l'actuariat et de la statistique
Pierre Renaud

Directeur de l'inspection des assurances
Jean-Paul Marcoux

Organigramme

Direction générale des institutions de dépôts

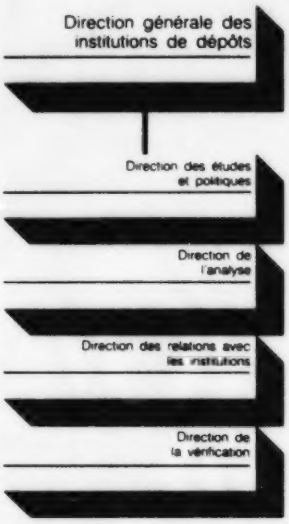

Budget de la Direction générale des institutions de dépôts*

Contrôle et surveillance des institutions de dépôts	6 034 600 $

Personnel autorisé (au 31 mars 1985)

Cadres	16
Professionnels	104
Fonctionnaires	18
Total	**138**
Occasionnels et étudiants	9

* Ce chiffre est tiré du livre des crédits 1984-1985

Les responsables (au 31 mars 1985)

Surintendant des institutions de dépôts
Victor-P. Guerci

Directeur des études et politiques
Alfred Vaillancourt

Directeur de l'analyse
Viateur Gagnon

Directeur des relations avec les institutions
Roger Lequy

Directeur de la vérification
Conrad R. Veillette

— Chef de service, Montréal,
Jean Cusson

— Chef de la division A,
Maurice Ouellette

— Chef de la division B,
Jacques Hamelin

— Chef de la division C,
Jean-Guy Bricault

— Chef de la division D,
Claude Gendron

— Chef de la division E,
Yvon Ruel

— Chef de service, Québec,
Claude Coulombe

— Chef de la division A,
Raymond J. Maheu

— Chef de la division B,
Jacques Pouliot

— Chef de la division C,
André Dallaire

— Chef de la division D,
Jules Deschênes

Organigramme

Direction générale de l'administration et des entreprises

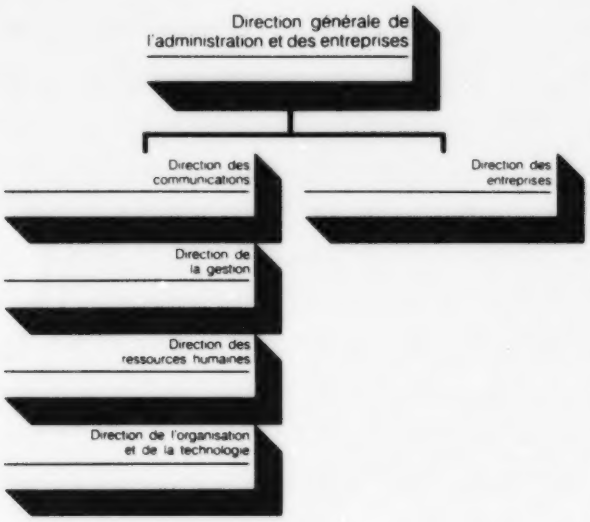

Budget de la Direction générale de l'administration et des entreprises*

Administration générale et enregistrement des entreprises	6 540 100 $

Personnel autorisé (au 31 mars 1985)**

Cadres	10
Professionnels	31
Agents de maîtrise	8
Fonctionnaires	161
Ouvriers	3
Total	**213**
Occasionnels et étudiants	23

* Ce chiffre est tiré du livre des crédits 1984-1985.

** Incluant le personnel du bureau de l'Inspecteur général et de la Direction de la vérification interne.

Les responsables (au 31 mars 1985)

Directeur général de l'administration et des entreprises
Jacques Cardinal

Directeur des communications
Thomas-Louis Simard

Directeur de la gestion
Claude Desbiens, par intérim

Directeur des ressources humaines
Claude Poulin

Directeur de l'organisation et de la technologie
Jean-Pierre April

Directeur des entreprises
Errol Dubreuil

— Chef de la recherche et des politiques
Marc-André Labrecque

Liste des lois administrées par l'Inspecteur général des institutions financières

Loi sur l'assurance-dépôts (L.R.Q., c. A-26)

Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32)

Loi sur les caisses d'entraide économique (L.R.Q., c. C-3)

Loi concernant certaines caisses d'entraide économique (L.Q., 1982, c. 15)

Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4)

Loi sur les clubs de chasse et de pêche (L.R.Q., c. C-22)

Loi sur les clubs de récréation (L.R.Q., c. C-23)

Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38)

Loi sur les compagnies de cimetière (L.R.Q., c. C-40)

Loi sur les compagnies de fidéicommis (L.R.Q., c. C-41)

Loi sur les compagnies de garantie (L.R.Q., c. C-43)

Loi sur les compagnies de gaz, d'eau et d'électricité (L.R.Q., c. C-44)

Loi sur les compagnies étrangères (L.R.Q., c. C-46)

Loi sur les compagnies minières (L.R.Q., c. C-47)

Loi sur les corporations de cimetières catholiques romains (L.R.Q., c. C-69)

Loi sur les corporations de fonds de sécurité (L.R.Q., c. C-69.1)

Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71)

Loi sur les courtiers d'assurances (L.R.Q., c. C-74)

Loi sur les évêques catholiques romains (L.R.Q., c. E-17)

Loi sur les fabriques (L.R.Q., c. F-1)

Loi sur l'Inspecteur général des institutions financières (L.R.Q., c. I-11.1)

Loi sur la liquidation des compagnies (L.R.Q., c. L-4)

Loi sur la mainmorte (L.R.Q., c. M-1)

Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations (L.R.Q., c. P-16)

Loi concernant les renseignements sur les compagnies (L.R.Q., c. R-22)

Loi sur les Sociétés d'entraide économique (L.R.Q., c. S-25.1)

Loi sur les sociétés d'exploration minière (L.R.Q., c. S-26)

Loi sur les sociétés de prêts et de placements (L.R.Q., c. S-30)

Loi sur les sociétés préventives de cruauté envers les animaux (L.R.Q., c. S-32)

Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., c. S-40)

Loi concernant la Confédération des Caisses populaires et d'économie Desjardins (L.Q., 1971, c. 80)

Loi concernant certains placements des compagnies d'assurance (L.Q., 1973, c. 68) (Loi non refondue)

Dans le cadre de ses fonctions, l'Inspecteur général des institutions financières doit tenir compte des dispositions des lois suivantes dont l'application relève du ministre des Finances:

Loi sur l'acquisition d'actions de certaines sociétés de prêts hypothécaires (L.R.Q., c. A-3.1)

Loi sur les caisses d'établissement (L.R.Q., c. C-5)

Loi sur certaines compagnies d'assurance mutuelle contre l'incendie, la foudre et le vent (L.R.Q., c. C-39)

Loi sur la constitution de certaines églises (L.R.Q., c. C-63)

Loi concernant certains placements des compagnies d'assurance (L.Q., 1974, c. 69) (Loi non refondue)

Dans le cadre de ses fonctions, l'Inspecteur général des institutions financières a également certains pouvoirs en matière de données statistiques et de tarification en vertu de la Loi sur l'assurance automobile (L.R.Q., c. A-25)